

Jean-Pierre Sueur obtient des garanties

Le sénateur Jean-Pierre Sueur a posé une question orale sur « la nécessité du maintien de la gare de Briare et de tous les services qu'elle apporte actuellement aux usagers » au secrétaire d'Etat chargé des transports, Dominique Bussereau, au Sénat, mardi 27 avril.

Outre l'attachement des habitants du Briarais à ce service, il a fait valoir qu'elle constituait « un atout essentiel pour la vitalité et le développement de Briare » et de sa région. Celle-ci attire des usagers du Loiret, du Nord du cher, de l'Ouest de l'Yonne et du Nord-Est de la Nièvre.

Pour Jean-Pierre Sueur « la présence de guichetiers dans cette gare est indispensable, en particulier pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées qui ont besoin de toute l'assistance appropriée et la suppression d'emplois à la SNCF, utiles et appréciés, par les usagers se traduirait par de nouvelles suppressions d'emploi dans des secteurs géographiques déjà touchés par un certain nombre de difficultés économiques ».

C'est Benoit Apparu, secrétaire d'Etat au Logement et à l'Urbanisme, qui s'est chargé de la réponse. Il a rappelé que l'Etat est attentif « à l'aménagement du territoire en général et au développement des transports collectifs ». D'ailleurs, le président de la République lui-même a insisté sur « l'importance de la qualité des dessertes pour la vitalité des territoires ruraux ».

Dans ce contexte « le gouvernement veille à ce que la SNCF offre des services de qualité, tant pour les dessertes ferroviaires qu'elle assure que pour les services qu'elle offre en gare. Ce sera un thème impor-

tant du prochain Comité interministériel pour l'aménagement du territoire prévu le mois prochain ». Michel Mercier, ministre de l'aménagement du territoire et de l'espace rural avait évoqué cette réunion à Orléans vendredi dernier (voir par ailleurs).

Aujourd'hui, « la gare de Briare est desservie par 5 TER Centre dans chaque sens tous les jours » soit 3 639 trains en 2009, 300 voyageurs chaque semaine (47 300 voyageurs en 2008).

Sur ces bases, Dominique Bussereau a fait savoir : « que la gare (de Briare) n'est concernée à ce jour par aucun projet de suppression de service ; des personnels d'accueil, d'information aux voyageurs et de vente de billets resteront bien affectés à Briare. De même, aucun projet de modification de desserte de cette gare n'est envisagé ».

Par ailleurs la SNCF a créé une entité spécifique et autonome (Gares et connexions) dont le rôle est notamment « d'offrir un accès transparent et non discriminatoire aux gares ». Cette initiative s'inscrit dans l'attention que porte le gouvernement « au développement équilibré des territoires, ainsi qu'au maintien de l'activité et du peuplement des zones rurales. A ce titre, il encourage les mesures qui peuvent être prises au niveau local afin de maintenir, à un coût raisonnable, les services publics accessibles aux personnes situées en dehors des centres économiques (rassemblement de plusieurs services en un seul site, agents itinérants couvrant plusieurs communes...).